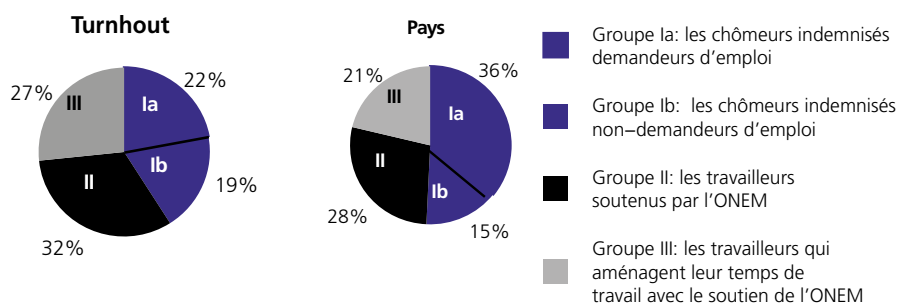


Bureau du chômage: Turnhout



DIRECTEUR:
 Luc VRINTS
NOMBRE D'AGENTS*: 130
NOMBRE EN EQUIVALENTS
À TEMPS PLEIN: 106
ADRESSE:
 Spoorwegstraat 24
 2300 Turnhout
 Tél. 014 44 30 90
 Fax 014 44 30 95
 Email:
 luc.vrints@onem.be

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
- Population en âge de travailler ¹	296 431	4,1
- Assurés contre le chômage ²	167 482	4,4
- Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage ³	149 964	4,5
- Taux du chômage ⁴	6,0	
Activation du comportement de recherche d'emploi	Nombre	% par rap. au pays
- Nombre de différents demandeurs d'emploi informés	10 751	2,2
- Nombre total d'entretiens menés jusqu'au 31.12.2012 ⁵	11 643	1,4
- Suspensions et exclusions ⁶	236	1,5
Vision globale 2012	Nombre/ Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	94 933	4,0
Décision de non-admissibilité au droit aux allocations⁷	875	2,9
Dossiers litiges achevés	4 081	2,6
Contrôles achevés⁸	4 464	5,2
Sanctions notifiées au cours de l'année⁹	1 982	2,7
Montants des paiements introduits par les OP		
(chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2011	306,0	3,8
2012	318,5	3,8
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	3,9	1,8
Montants récupérés / reçus - en millions d'EUR	2,0	2,8
Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2012)	Nombre	% par rap. au pays
• Les chômeurs indemnisés		
Hommes	12 679	3,6
Femmes	10 033	3,4
Total	22 712	3,5
Dont:		
- CCI inoccupés inscrits comme DE		
Hommes	5 162	2,3
Femmes	5 579	2,9
Total	10 741	2,6
Après un emploi à temps plein	9 286	2,9
Ayants droit à des allocations d'attente	1 455	1,4
Travailleurs ayant charge de famille	2 008	1,5
Isolés	2 173	2,1
Cohabitants sans charge de famille	6 556	3,7
Moins de 25 ans	1 344	2,4
25 à 50 ans	59 03	2,3
50 ans et plus	3 494	3,3
Moins d'1 an	4 956	3,3
1 à 2 ans	1 780	2,5
2 ans et plus	4 005	2,1
- DE inoccupés après un emploi à temps partiel volontaire	1 084	3,9
- Chômage avec complément d'entreprise à temps plein sans dispense de l'inscription comme DE	320	7,6
- Non-DE inoccupés, dispense pour difficultés sociales et familiales	317	3,8
- Non-DE inoccupés, chômeurs âgés	3 186	4,1
- Chômage avec complément d'entreprise à temps plein avec dispense de l'inscription comme DE	7 064	6,4

* à l'exclusion des agents ALE.

**Profil des personnes indemnisées
(moyennes annuelle 2012)**

		Nombre	% par rap au pays
• Les travailleurs soutenus par l'ONEM¹⁰			
	Hommes	9 969	4,8
	Femmes	6 784	4,5
	Total	16 753	4,7
Dont:			
-	Chômeurs temporaires	9 364	5,8
	<i>dont suspension pour employés</i>	64	4,2
-	Gardien(ne)s d'enfants	151	4,8
-	Vacances-jeunes	201	7,4
-	Vacances seniors	22	10,3
-	Période non rémunérée dans l'enseignement	149	4,3
-	Soins d'accueil	7	7,9
-	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR	2 244	4,3
-	Chômeurs complets avec dispense ALE	94	6,9
-	Mesures d'activation, ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger	1	6,9
-	Mesures d'activation, ciblées sur les jeunes chômeurs	12	3,4
-	Mesures d'activation, ciblées sur les chômeurs âgés	1 332	6,6
-	Mesures d'activation, ciblées sur la formation des chômeurs: études	529	2,4
-	Mesures d'activation, ciblées sur la formation des chômeurs: formation profess.	723	4,0
-	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisé	1 901	2,6
-	Complément de garde d'enfants	23	1,8
-	Mesures d'activation, ciblées sur l'encouragement des chômeurs pour s'installer comme indépendant	1	5,6
• Les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM			
	Hommes	5 805	6,6
	Femmes	8 948	4,9
	Total	14 753	5,4
Dont:			
-	Prépension à mi-temps	47	6,8
-	Interruption de carrière, interruption complète	233	3,9
-	Interruption de carrière, réduction de prestations	3 030	4,5
-	Congé parental, soins palliatifs et assistance médicale	3 692	5,9
-	Crédit-temps, interruption complète	329	4,8
-	Crédit-temps, réduction de prestation	7 423	5,7
• Allocation de licenciement		150	4,5
• Attestations			
Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		12 119	2,5
Autres attestations		15 424	6,0
Total		27 543	3,7

¹ Population au 1^{er} janvier 2012 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

² Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2011. Ils comprennent:

- les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2011 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
- les CCI demandeurs d'emploi inoccupés et les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2011 (source ONEM);
- le travail frontalier sortant au 30 juin 2011; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

³ Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2011 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

⁴ Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés et les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi, payés en juin 2012 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2011 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

⁵ Le "nombre total d'entretiens menés" concerne le nombre total des 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} entretiens depuis l'instauration de la mesure jusqu'au 31 décembre 2012.

⁶ Sans 1) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) qu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et 2) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.

⁷ Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

⁸ Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.

⁹ Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).

¹⁰ Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir note site internet "Statistiques – définitions des ayants droit".